



Compte rendu du Comité Technique Local du 3 OCTOBRE 2022 SPECIAL NRP



Ne vous inquiéteeeez pas

Le principal sujet à l'ordre du jour de ce CTL est de nous présenter la suite du NRP dans le RHONE en 2023, où comment casser encore plus nos services

Phase finale de la liquidation, fermetures des dernières trésoreries dont les agents sont contraints d'aller travailler dans des SGC désorganisées et aux effectifs dramatiquement réduits. Fermetures de SIP et de SIE, Liquidation ou délocalisation des missions, Nos directeurs ont pour seuls objectifs la destruction des structures, emplois et missions.

Les périmètres de compétence des SIE comme ceux des SGC en disent long sur la **volonté directionnelle d'éloigner les usagers de nos services**. Les communes des monts du Lyonnais ventilées entre les SIE de Bron, Villeurbanne et Caluire ! Les usagers de Jons, envoyés à au SGC de Givors ! Voici quelques exemples de la réalité ubuesque des choix de la DRFiP.

Conjugués à la fin du numéraire, ces choix visent à préparer le terrain à la e-administration, c'est à dire à sa disparition.

Enfin, FO-DGFIP a réaffirmé son opposition aux délocalisations de missions des SIE.

Pour le seul endroit où l'on crée un service, le SIP de Saint Genis Laval, il n'y a pas de locaux finalisés, les instances décisionnaires (hors DGFIP) n'ayant pas encore validé le projet...un comble !

Mais **ne vous inquiétez pas** ! Car selon notre nouveau directeur il n'y a aucune inquiétude à avoir, tout va bien se passer !

La DGFIP applique désormais cette douce rengaine « **il en faut peu pour être heureux** » !

Signalons en outre que la casse des SIE porte en germe des menaces évidentes pour l'organisation des PCE.

Vos élus FO DGFIP ont voté CONTRE ces restructurations et ont demandé à la direction de retirer des documents préparatoires la mention selon laquelle les Organisations Syndicales ont participé à ce projet en étant force de proposition en août et en septembre.

NON vos élus FO-DGFIP n'ont pas consenti et encore moins participé à la liquidation de nos services et n'y participeront JAMAIS !

Pour justifier ses destructurations la direction utilise de « savants » calculs, autres pondérations et bases macro-économiques...

Pour FO DGFIP, seul le TAGERFIP (bien que perfectible) permettrait à notre organisation syndicale de lister le volume et la nature des tâches de nos collègues et ainsi pointer du doigt la réelle destruction opérée depuis des années dans nos services.

Cela fait plusieurs années que nous le réclamons à la direction...il semblerait que nous ayons été entendus hier...puisque le directeur nous a adressé ledit document.

Pour ce qui est de l'aspect RH, la direction a précisé que les règles de mutations générales s'appliqueraient avec une priorité pour suivre sa mission. Une note départementale (du vendredi 30 septembre) visible sur Ulysse RHONE précise les modalités de ce mouvement local global qui concerne l'intégralité des agents du département.

Les agents plus particulièrement touchés par les règles de restructurations peuvent être entendus par le service RH qui gérerait « au cas par cas »... toutefois, elle a aussi rappelé que la priorité était « le service » donc toutes les compétences ne pourront pas être retirées.

Le souci affiché du sort des agents et des cadres est bien formel. En réalité la colère est évidente (et bien sûr justifiée) dans certains services, en particulier au SIE Sud-Ouest « éparpillé façon puzzle ».

En outre, pour FO DGFIP il est hors de question que la DRFIP devienne une future Education Nationale où les personnels contractuels sont affectés dans les services les plus attractifs géographiquement, tandis que les fonctionnaires iront là où on leur dira !

FO DGFIP a posé aussi un certain nombre de questions diverses:

- Quel est le devenir du site de Caluire alors qu'il est sous-occupé et dans le secteur domanial.

La direction n'a pas prévu de se séparer de ces locaux et prévoit même de les occuper intégralement.

Les locaux de TASSIN ne sont quant à eux pas suffisants pour accueillir les nouveaux services, en tout état de cause il n'y a pas de locaux disponibles à Tassin donc ?

En fait, la direction réalise avec trois ans de retard que son budget ne lui permet pas de trouver des locaux dans ce secteur géographique ! Si les motifs ne sont pas les mêmes, cette débâcle ressemble fort à celle de St Priest...

- Pour quelles raisons la direction est-elle plus restrictive que la réglementation de droit commun en matière d'autorisations de cumul d'activités ?

La direction suit les directives de la Centrale en cette matière. FO DGFIP précise que la Centrale ne peut appliquer des règles plus strictes que celles de la DGAFP et demande à ses adhérents de prendre contact avec nous en cas de demande de cumul d'activités.

-FO DGFIP a demandé à la direction de lui préciser les modalités de recrutement de la nouvelle structure Aide Gaz Electricité.

Aucun appel à candidature sur Ulysse RHONE n'a été fait, alors que cette nouvelle structure aurait pu intéresser certains collègues du département.

De plus, il semblerait que seuls les chefs de service ont pu proposer des candidats, plus ou moins désignés volontaires, profitant ainsi de l'effet d'aubaine pour « se libérer » de certains agents... Pour FO c'est inacceptable et nous avons donc alerté la direction sur ce point.

- FO DGFIP a demandé à la direction, une note récapitulative concernant les droits de communications et les personnes ou services référents en la matière. Notamment pour les demandes d'assistances à l'international ou pour les sites de e-commerces.

Vos élus FO DGFIP restent à votre disposition pour tout renseignement complémentaire